

Compte rendu de la réunion du Collège des Écoles Doctorales du 1^{er} juillet 2022

Le Collège des Écoles Doctorales de l'Université de Poitiers / ISAE-ENSMA s'est réuni en mode hybride le 1^{er} juillet 2022, à 9h 30, dans la salle de conférences de la MSHS, sous la présidence d'Éric GOJOSSO.

Étaient présents : Valérie AKERMAN, Vanessa ALBERT, Gilles BAUBE (visio), Frédéric BECQ, Didier BOUCHON, François BRIZAY, Marguerite CANEDO, Karine CORRE, Hendrik EIJSBERG, Valérie FOURNIER, Yves GERVAIS, Éric GOJOSSO, Damien HALM, Denis LEMONNIER (après-midi), Barbara MERIGEALT, Isabelle MICHAUD (visio), Murielle TAILLET, Chloé THOMAS et Audrey VERON.

Étaient excusés : Sophie BERGERONNEAU, Christophe COUPEAU, Khaled HIRECH et Alicia LECESVE.

Invités : Thomas ROGAUME et Aurélien BROSSARD

En raison de contraintes horaires, certains points de l'ordre du jour sont intervertis.

II. Entreprenariat étudiant : volet des doctorants

M. Thomas Rogaume, vice-président délégué à la Recherche, à l'innovation et aux partenariats économiques, procède à la présentation du dispositif Pépité et fait état de la faible implication des doctorants dans celui-ci. C'est regrettable compte tenu de l'intérêt qu'il offre du point de vue de la poursuite de carrière. Pour y remédier et sensibiliser les doctorants, il est proposé d'une part d'exposer rapidement le dispositif lors de la rentrée des primo-inscrits en doctorat (en octobre) et de l'autre d'y revenir plus en détail lors de la journée éthique-intégrité (en janvier-février). M. Rogaume est également disposé à intervenir à la demande de chaque école doctorale afin d'atteindre un public plus large que les doctorants de première année. Les collègues intéressés peuvent le contacter ou s'adresser à Mme Sandra Choisy.

III. Valorisation de l'engagement des étudiants : volet des doctorants

M. Aurélien Brossard, vice-président étudiant, présente le dispositif national de validation de l'engagement des étudiants qui vise à reconnaître plusieurs types d'activités dont la liste est fixée par le code de l'éducation (activité bénévole dans une association, activité professionnelle, activité sportive pour les sportifs de haut niveau, engagement de réserviste, engagement de sapeur-pompier volontaire, volontariat en service civique). Le SAFIRE propose d'ailleurs une demi-journée de formation afin de permettre à chacun d'identifier et de mettre en valeur les compétences déployées dans ce cadre. La valorisation de cet engagement concerne non seulement les niveaux L et M, mais aussi le doctorat, avec une mise en œuvre en septembre 2023. De fait, certaines écoles doctorales prennent

déjà en compte plusieurs activités qui entrent dans ce champ. Il conviendrait à partir des grilles existantes de construire un tarif d'équivalence homogène. C'est un point sur lequel il faudra revenir avec le concours de M. Brossard durant la prochaine année universitaire.

IV. Médiation scientifique

La discussion a été largement amorcée en marge de la réunion d'attribution des bourses de la FPU, le 3 juin 2022, en présence de Mme Lydie Bodiou, vice-présidente déléguée à la recherche, à la culture scientifique et aux projets pluridisciplinaires. Il en est ressorti que les directeurs d'école doctorale étaient favorables à l'attribution de crédits horaires de formation aux doctorants prenant part aux activités de médiation scientifique sur une base uniquement facultative. Pour en déterminer le montant de façon convergente, Mme Bodiou a transmis plusieurs tableaux, les uns recensant les actions de médiation scientifique proprement dite, les autres les formations à la médiation scientifique. Il résulte de la discussion que si le premier volet ne soulève pas de difficulté particulière, les chiffres proposés pouvant servir de base à la détermination des équivalences horaires, le second volet est plus problématique dans la mesure où il vise à préparer à des actions déjà conduites et déjà mises en œuvre au sein des unités de recherche. Il est donc proposé de consulter par courriel les directeurs d'école doctorale afin d'écarter de la liste les formations qui ne conviendraient pas, de revoir éventuellement le nombre d'heures affectées à celles-ci, de regrouper certaines d'entre elles sous forme de « package » et de demander des ajouts. Ainsi, une formation « présenter ses recherches en langue anglaise » pourrait être suggérée.

I. Informations générales

- Mme Vanessa Albert et le directeur du collège ont travaillé à la mise à jour du guide pratique du doctorant. Il sera transmis pour vérification aux écoles doctorales, l'objectif étant d'en disposer à la rentrée.
- La journée de rentrée aura lieu le 14 octobre 2022 sur le site du Futuroscope. Si les circonstances sanitaires le permettent, les doctorants seront invités à déjeuner par le collège doctoral.
- La cérémonie de remise des diplômes de doctorat aura lieu le 2 décembre 2022. La marraine de la promotion sera Mme Françoise Tulkens, choisie par le secteur droit et science politique. Le directeur du collège écrira au cabinet de la présidente pour réserver les locaux nécessaires, prioritairement à la Faculté de médecine et pharmacie.
- La réunion d'attribution des avenants d'enseignement aux doctorants contractuels est prévue le 6 juillet à 9h.
- Le nouvel arrêté relatif au doctorat, révisant l'arrêté de 2016, a été examiné par le CNESER le 14 juin. La proposition de double soutenance a été écartée. Le texte du serment à prêter par les diplômés est connu. Mme Marguerite Canedo en donne connaissance.
- Concernant les contrats doctoraux, le directeur du collège comptait se borner à présenter les résultats de l'AAP Région, mais à la demande de plusieurs directeurs d'école doctorale et avec l'accord de M. Yves Gervais, vice-président en charge de la recherche, les grandes lignes de la répartition globale des contrats doctoraux peuvent être dégagées, sous réserve d'un examen plus minutieux des candidatures étudiantes.

Compte tenu du retour de l'AAP Région, 15 contrats doctoraux pourront bénéficier d'un co-financement, selon les modalités suivantes :

Région + Grand Poitiers : 4 / Région + Grand Angoulême : 1 / Région + Université de Poitiers : 9 / Grand Poitiers + Université de Poitiers : 1

Par secteur, le bilan est le suivant : ICBG : 10 / SPIA : 3 / SHES : 2 / DSP : 0

Il est observé au passage que Grand Poitiers a décidé d'attribuer un 5^e cofinancement, fléché à l'avenir sur la thématique de la mobilité.

L'Université de Poitiers doit dédoubler 5 contrats doctoraux pour parvenir à assurer les 10 cofinancements nécessaires au montage décrit plus haut. Il reste donc 25 contrats doctoraux entiers à répartir, le volant initial étant de 30.

Le nombre global de contrats doctoraux tous financements confondus s'élevant à 40 (15+25), la ventilation est la suivante sur la base du tableau de répartition, ligne 40 :

ICBG : 13 / SPIA : 13 / SHES : 9 / DSP : 5

En outre, l'Université de Poitiers a obtenu au titre de la LPR 5 contrats doctoraux supplémentaires devant être alloués à hauteur de 70% au moins aux écoles doctorales des secteurs SHES et droit. Lors de la réunion des directeurs d'école doctorale du 4 avril 2022, la clé suivante avait été retenue :

SHES : 2,5 / DSP : 1 / SPIA : 0,5 (effet mémoire campagne 2021) / SPIA ou ICBG : 1

En SHES, 2 supports pleins seront pourvus ; le demi-support restant est complété par un demi-financement obtenu de la DGA. En SPIA, le demi-support est couplé à un demi-financement obtenu en 2021 de la Région, mais mis en œuvre seulement à la rentrée 2022.

Concernant le support plein à répartir entre ICBG et SPIA, après discussion, il est décidé de l'attribuer au secteur ICBG, conformément au tableau de répartition, ligne 41, et de faire jouer un effet mémoire au profit du secteur SPIA.

Une demande de contrat doctoral handicap n'a pas été retenue par le ministère en dépit de la qualité du dossier.

V. Label année internationale des sciences fondamentales pour le développement durable

Le directeur du collège rappelle avoir écrit aux directeurs d'école doctorale à ce sujet le 22 juin. Ce label peut être demandé pour les actions déjà existantes ou susceptibles d'être créées. Il vaut pour toute sorte de manifestations, qu'elles se rattachent aux écoles doctorales ou aux unités de recherche, voire au collège doctoral. Les collègues intéressés sont invités à renvoyer le formulaire joint au courriel du 22 juin à Mme Véronique Troalen à la DRInnov.

VI. Bilan des formations professionnalisantes et projet pour l'année 2022-2023

Les formations professionnalisantes du collège dispensées en 2021-2022 font l'objet d'une présentation par M. Gilles Baube (cf. diaporama joint) qui annonce également les grandes orientations à venir. Il se dit prêt, notamment, à répondre aux attentes des directeurs d'école doctorale en matière de formation en langue anglaise (« en anglais » et non « à l'anglais »).

Un débat sur les suivis individuels est l'occasion de dissiper l'équivoque sur le rôle de chacun lorsque des doctorants rencontrent des difficultés avec leur encadrement.

Le bilan de l'Initiation à l'enseignement supérieur, financé à titre transitoire sur les crédits hérités de l'ex-ComUE, est dressé par M. Hendrik Eijsberg qui soulève la question de son avenir. Celui-ci sera évoqué lors du projet du collège doctoral, dont l'examen aura lieu en début d'après-midi. Néanmoins, compte tenu de la nécessité de revoir les modalités de formation, il serait judicieux de réunir un comité pédagogique.

A 12h15, le directeur du collège suspend la réunion. Celle-ci reprend à 14h15.

VII. Présentation du projet du collège doctoral

Ce projet est le fruit d'un travail collectif auquel ont pris part M. Yves Gervais pour l'Université de Poitiers, M. Denis Lemonnier pour l'ISAE-ENSMA, MM. Khaled Hirech et Hendrik Eijsberg pour la DRInnov ainsi que le directeur du collège.

Ils y ont consacré plusieurs réunions, les 11 et 14 février, 4 et 18 mars, et 21 avril 2022.

Ils se sont appuyés sur l'évaluation du HCERES et ont également considéré les conséquences de la dissolution de la ComUE qui assurait un certain nombre de missions en matière de formation doctorale.

Le projet présenté (cf. diaporama joint) est ambitieux. Sa mise en œuvre suppose des personnels et des moyens, le collège n'ayant que la dotation budgétaire que lui consentent les deux établissements, sa secrétaire à mi-temps relevant de la DRInnov de l'Université de Poitiers.

Au terme de la présentation, la discussion s'engage, notamment sur le financement demandé aux deux établissements. M. Lemonnier, n'étant pas en situation de prendre un engagement, juge néanmoins raisonnable la contribution de 22 500 euros sollicitée auprès de l'ENSMA. M. Gervais invite le collège à établir une liste des priorités et à argumenter en faveur de celles-ci. Le directeur propose de retenir, par ordre d'importance :

1° Les formations obligatoires aux termes de l'arrêté de 2016 :

- formation à l'encadrement : 9 500

- éthique/intégrité : 500

2° La formation à l'IES : 15 000

3° Les formations thématiques des ED : 42 000

4° PHDOOC : 5 000

5° La formation pour l'appropriation du portfolio : 2 000

6) Les nouveaux parcours de formation : 5 000

7) Les actions en faveur de l'accueil des non-francophones : 3 000

8) Les actions de communication pour valoriser le doctorat : 3 000

Afin de justifier les sommes demandées au titre des formations thématiques, le directeur du collège invite les directeurs d'école doctorale à lui faire parvenir aussi vite que possible toutes les informations utiles. Ces manifestations relevant jusqu'à l'an dernier de la ComUE, il n'en a aucune en sa possession.

VIII. Questions diverses

Aucune question n'est posée.

Pour conclure, le directeur rend hommage au travail accompli en faveur du collège doctoral par Mme Vanessa Albert, dont l'avenir est encore incertain. MM. Didier Bouchon et Frédéric Becq pour les écoles doctorales TM et SBS se joignent à lui.

Le directeur salue également l'action de Mme Chloé Thomas, secrétaire de l'école doctorale DSP qui, ayant réussi un concours, aura une autre affectation à la rentrée prochaine.

La séance est levée à 15h45.

La secrétaire de séance,
Vanessa ALBERT

Le directeur du Collège,
Éric GOJOSSO